



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Bureau SJCF 1A

GT OS Transformation numérique 13/02/2024

Projets DTCOM et Portail de visualisation

L'évolution informatique et le développement du numérique transforment en profondeur l'exercice de la mission de contrôle fiscal, qu'il s'agisse de l'exploitation des données reçues dans le cadre de l'échange international d'informations, de l'intelligence artificielle (IA) et du datamining (programmation et activité de contrôle) mais également de la dématérialisation (dans ses deux volets, applicatif et procédure), du déploiement du nouvel applicatif structurant du contrôle (projet PILAT) ou du projet de facturation électronique.

Dans le contexte du cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) s'est engagée dans un chantier de transformation numérique de ses missions et de ses métiers. À cet égard, la DGFIP doit moderniser les conditions d'exercice de sa mission de contrôle, tout en veillant à assurer la sécurité juridique des procédures et à alléger les tâches matérielles des services.

Plusieurs projets sont portés par le SJCF en complément des grands projets CFVR, PILAT, TNMJ, de la facturation électronique ou de la dématérialisation des procédures.

I- Projet DTCOM

1- Présentation du projet DTCOM

Le projet « droit de communication bancaire » (DTCOM), destiné à dématérialiser les échanges avec les banques, a été validé par le DGA en trilatérale le 08/11/2022. Ce projet, à distinguer de FIBANC, qui permet le suivi du droit de communication bancaire (fonctionnalités reprises par PILOT-CF), est rattaché à l'expérimentation de la Plateforme PEBA de la gendarmerie, relié à plusieurs établissements bancaires, projet piloté par la MICAF (Mission interministérielle de coordination anti-fraude) dans le cadre du GONAF (groupe opérationnel national anti-fraude) « enjeux numériques » avec l'appui du programme BetaGouv de la DINUM la direction interministérielle du numérique).

Le projet DTCOM va permettre d'alléger les tâches matérielles des agents et de faciliter l'accès aux soldes et mouvements de comptes bancaires nécessaires aux contrôles du bureau. Ainsi, il permet un gain de temps dans la saisie des lignes de crédit ou de débit lors des demandes de copies de pièces et de reconstitution de recettes et contribuerait à la simplification de l'exercice des missions des agents et notamment du contrôle fiscal.

Le projet a démarré avec la rédaction d'une expression de besoins issue des travaux portés par le bureau SJCF1A co-construite avec l'appui du réseau et confirmée par les demandes de simplification émanant du réseau (IDGFIP), le bureau du SI responsable du projet n'a pas encore été désigné, mais des études techniques seront engagées en 2024.

2- Les effectifs impactés

Services de la Recherche : l'ensemble des services de la Recherche qui réalisent des droits de communication bancaires

Services de contrôle : l'ensemble des services de contrôle lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de communication bancaire

Services du Recouvrement : les services de recouvrement pourront également bénéficier de cette application et ainsi faciliter les mises en recouvrement des créances.

3- Conséquences sur les conditions de travail

Les projets DTCOM a pour principal objectif de faciliter l'exercice des missions des agents.

Le projet DTCOM permet de :

1. moderniser et faciliter les missions des agents du contrôle fiscal en allégeant leurs tâches ;
2. faciliter la circulation de l'information entre la DGFIP et les établissements bancaires ;
3. contribuer à l'efficacité des contrôles grâce à la réduction du délai de réponse des banques, estimé à 48h en moyenne, alors qu'il est actuellement souvent supérieur aux 30 jours du délai légal ;
4. réduire le temps de rédaction et fiabiliser les demandes grâce à l'automatisation des échanges avec les banques au travers d'une nouvelle fonctionnalité directement implantée dans leur outil métier, qui supprime les tâches chronophages d'envoi de mail (ou de courriers postaux), de récupération manuelle des informations transmises en pièces jointes (souvent au format PDF) et évite la ressaisie des informations dans les outils de procédure métiers, les données n'étant pas directement exploitables ;
5. fiabiliser l'information, en évitant les erreurs lors des saisies manuelles des informations par les agents ; (relié à l'API FICOBA) ;
6. sécuriser le recouvrement ;
7. valoriser les travaux des agents ;
8. valoriser des données, en permettant aux SI d'exploiter numériquement les informations transmises par les banques et de les intégrer directement dans les applicatifs métiers
9. offrir des outils plus performants ;
10. faciliter les échanges et la traçabilité des informations.

4- La conduite du projet

Sur le plan humain, en plus des équipes de SJCF 1A (1 ETP mobilisé qui sera renforcé lorsque les projets seront davantage engagés), les équipes techniques du SSI et de la DTNUM seront mobilisées en 2024.

Sur le plan budgétaire, le projet DTCOM est évalué à 1,6 M€ de coûts directs.

- **L'accompagnement du changement**

Un guide utilisateurs sera diffusé lors du déploiement de la nouvelle application qui s'accompagnera d'un tutoriel présentant les fonctionnalités et facilitant la prise en main de l'outil.

II- Portail de visualisation

a- Présentation du projet de Portail de visualisation

Le portail de visualisation des données du lac de données (« datalake ») répond au besoin de mise à disposition aux agents du contrôle fiscal de certaines données non accessibles directement.

En effet, l'application EAlv2 (échanges automatiques d'informations), compte tenu de l'exhaustivité des données déclarées par un contribuable ne peut en l'état être mise à disposition des agents du contrôle fiscal (cf. fiche 6 EAlv2).

Par ailleurs, les travaux du projet SIRENE vont conduire à ne plus mettre à disposition de nos agents les bulletins FLR, qui restent une source d'information très utile à la programmation et au contrôle des particuliers.

Que ce soient les données de EAlv2 ou celles des bulletins FLR, leur stockage dans le lac de données (datalake) conduit le SJCF à s'engager dans la création d'un couloir de valorisation permettant de donner un accès via un portail de visualisation dont les profils et les droits d'accès pourraient être encadrés selon les missions des agents¹, comme c'est le cas actuellement dans le cadre de la construction du portail de la facture électronique auquel le bureau SJCF1A contribue.

De plus, ce type de portail pourrait à terme être enrichi compte tenu du développement de l'échange de données.

Ces travaux pourraient être engagés dès 2024.

2- Les effectifs impactés

Services de programmation et recherche : les PCE, BCR, les brigades, les BCR

Services de contrôle : l'ensemble des services de contrôle du domaine de l'international et des particuliers

3- Conséquences sur les conditions de travail

Le projet Portail de visualisation permet de donner accès aux agents aux données du SI de la DGFIP du lac de données auxquels ils ne peuvent accéder facilement car non accessibles dans une application.

Des guides utilisateurs seront diffusés lors du déploiement de la nouvelle application qui s'accompagnera de tutoriels présentant les fonctionnalités et facilitant la prise en main de l'outil.

¹Accès selon le rôle dans PILOT-CF